

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 3 JUIN 2021

DEL-2021-117

L'An deux mille vingt et un, le trois juin, à 10 heures 00, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 27/5/2021, s'est réuni 'Salles Aravis – Bargy - Andey' du Forum des Lacs à THYEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BACHELLARD, BARBIER, BAUD-GRASSET, BLOUIN, BOISIER, BOUVARD C, BOUVARD M, CARTIER, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, DESCHAMPS, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GENOUD, GILET, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, JACQUES, LEOTY, MEYNET-CORDONNIER, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants :

Mme ARMAND-GRASSET.

M. NEVES.

Avaient donné pouvoir :

Mme BOUCHET.

MM. BARTHALAIS, BUFFLIER, BURNET, COUTIER, GILLET, MARTIN-COCHER, SIBILLE.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, LAFARIE, MERMIER, METRAL, MUGNIER.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BONTEMPS, BOUCLIER, CALONE, CAVAREC, CHARRAT, DEAGE, DEFAGO, DUNAND, GILBERT, GONDA, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MODURIER, OBERLI, PAULY, PELLARIN, PEROU, PERRET, PETIT, PEUGNIEZ, ROSSINELLI, THOUVENIN, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, DARDE, FORSTER, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, SCOTTON,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, BUGNICOURT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 83

Présents : 34

Représentés par mandat : 8

En application des dispositions des lois n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et n° 2021-689 du 31 mai 2021, fixant le quorum au tiers des membres de l'assemblée délibérante, le Comité peut valablement délibérer.

Objet : REPARTITION DES CREDITS DU CAS-FACE (COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE - FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION) POUR L'ANNEE 2021

Exposé du Président,

Le 25 mars 2021, le Syndicat a reçu la notification des aides à l'électrification rurale attribuées à la Haute-Savoie pour l'année 2021, du Ministère de la transition écologique et solidaire, sur la base des autorisations d'engagement ouvertes en 2021 sur le Compte d'Affectation Spéciale « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS-FACE).

Conformément au deuxième alinéa du III de l'article L.1111-10 du CGCT (Code Général des Collectivités Locales), les projets d'investissement retenus seront financés au maximum à hauteur de 80 % de leur coût hors taxe.

Ces dotations s'établissent comme suit :

	Travaux subventionnables TTC	Travaux subventionnables HT	Aide CAS-FACE 80 %
Programme "principal" (tranche A-B) travaux de renforcement des réseaux de distribution d'énergie électrique	2.691.600	2.243.000	1.794.400
Programme "principal" (tranche A-B) travaux d'extension des réseaux de distribution d'énergie électrique	696.300	580.250	464.200
Programme "Environnement" (tranche C) travaux esthétiques	442.650	368.875	295.100
Programme "sécurisation" (tranche S)	744.450	620.375	496.300
Total enveloppe financière CAS-FACE	4.575.000	3.812.500	3.050.000

Conformément à l'article L.3232-2 du CGCT modifié par la loi N°2011-1978 du 28 Décembre 2011 - Article 7 (V), les aides financières apportées dans le cadre du Compte d'Affectation Spéciale « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » sont réparties par département.

En effet cet article stipule : « quand, dans un département, existe un établissement public de coopération constitué dans le domaine de l'électricité et réunissant tous les maîtres d'ouvrage pouvant bénéficier de ces aides, la répartition est réglée par cet établissement public. ». Pour la Haute-Savoie, c'est donc le SYANE qui détermine la répartition de ces aides financières.

Cette enveloppe est répartie entre le SYANE (77%) et les Syndicats d'Electricité de Thônes et de Seyssel (23%) soit :

Enveloppe CAS FACE SYANE	Travaux subventionnables TTC	Travaux subventionnables HT	Aide CAS-FACE 80 %
Programme "principal" (tranche A-B) travaux de renforcement des réseaux de distribution d'énergie électrique	2.072.532	1.727.110	1.381.688
Programme "principal" (tranche A-B) travaux d'extension des réseaux de distribution d'énergie électrique	536.151	446.793	357.434
Programme "Environnement" (tranche C) travaux esthétiques	340.841	284.034	227.227
Programme "sécurisation" (tranche S)	573.227	477.689	382.151
Total enveloppe financière CAS-FACE	3.522.751	2.935.626	2.348.500

L'enveloppe financière de 23 % du CAS FACE est répartie dans les conditions présentées ci-dessous :

- Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel (S.I.E.S.S.) :

Enveloppe CAS FACE S.I.E.S.S.	Travaux subventionnables TTC	Travaux subventionnables HT	Aide CAS-FACE 80 %
Programme "principal" (tranche A-B) travaux de renforcement des réseaux de distribution d'énergie électrique	394.858	329.048	263.238
Programme "principal" (tranche A-B) travaux d'extension des réseaux de distribution d'énergie électrique	72.067	60.056	48.045
Programme "Environnement" (tranche C) travaux esthétiques	45.814	38.179	30.543
Programme "sécurisation" (tranche S)	171.224	142.686	114.149
Total enveloppe financière CAS-FACE	683.963	569.969	455.975

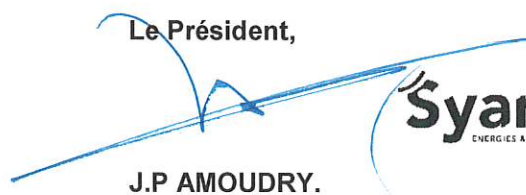
- Syndicat Intercommunal d'Energies de la Vallée de Thônes (S.I.E.V.T.) :

Enveloppe CAS FACE S.I.E.V.T.	Travaux subventionnables TTC	Travaux subventionnables HT	Aide CAS-FACE 80 %
Programme "principal" (tranche A-B) travaux de renforcement des réseaux de distribution d'énergie électrique	224.211	186.842	149.474
Programme "principal" (tranche A-B) travaux d'extension des réseaux de distribution d'énergie électrique	88.082	73.402	58.721
Programme "Environnement" (tranche C) travaux esthétiques	55.995	46.663	37.330
Programme "sécurisation" (tranche S)	0	0	0
Total enveloppe financière CAS-FACE	368.288	306.907	245.525

Les membres du Comité sont invités :

- à approuver la répartition des enveloppes de travaux et de crédits du CAS-FACE 2021 proposée.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P. AMOUDRY.

Syane
 ENERGIES & NUMERIQUE

Accusé de réception en préfecture
074-257400085-20210603-DEL-2021-117-DE
Date de télétransmission : 11/06/2021
Date de réception préfecture : 11/06/2021